

Charte du Krav-Maga Karaté Trèbes
Saison 2016/2017



1 - Le respect

Le respect pour la ou les disciplines qui sont enseignées. Le respect du professeur, le respect des partenaires d'entraînement, le respect de soi même.

2 - La non violence

Le krav-maga et le karaté ont pour seules finalités de conduire à la maîtrise de soi même et si cela s'avère nécessaire, à la maîtrise de l'agression de manière mesurée.

La violence gratuite, celle qui n'a pour seul objet que la démonstration de sa propre force sur des personnes plus faibles que soi est totalement contraire à l'éthique du Krav-maga Karaté Trèbes.

3 - La tolérance

La pratique du sport en groupe doit favoriser la cohésion sociale et laisser de côté tous types de clivages. Au sein du club, aucune différence n'est faite entre les personnes ; ni en raison de leur sexe, ni en raison de leur couleur, ni en raison de leur croyance, ni pour toute autre raison de nature intolérante qui n'est pas énumérée ici.

L'intolérance n'est pas tolérée.

4 - La convivialité

Le Krav-maga Karaté Trèbes est une association qui milite pour le droit de chacun de se sentir en harmonie avec les autres. Tout adhérent s'engage à tout faire pour que ce bel esprit du « vivre ensemble » perdure.

5 - L'hygiène

Le travail avec autrui doit s'accompagner d'une hygiène respectueuse à l'encontre de chacun, qui se traduit par une tenue propre et une hygiène corporelle irréprochable (douche, entretien des ongles, etc.) ainsi que par le respect du lieu d'entraînement.

6 - Le travail

Le Krav-maga Karaté Trèbes étant une association sportive, le sens de l'effort et du dépassement de soi sont deux valeurs essentielles. La volonté de travailler et d'aller toujours plus loin doit être la préoccupation première de chacun.

7 - Le port de l'uniforme

Nous veillons à avoir une certaine uniformité durant nos entraînements, c'est pourquoi nous demandons aux élèves d'acquiescer un pantalon et un t-shirt de Krav-maga accompagnés de la ceinture représentant le grade.

8 - La responsabilité

Les entraînements se font sous la direction d'instructeurs formés et diplômés. Le club ne pourra pas être tenu responsable en cas de blessures d'autrui ou de soi même liée à la pratique du krav-maga dans un cadre extérieur à celui du club.

9 - Le respect de la charte

Tout manquement à la présente charte sera suivi d'une sanction pouvant entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club.

Signature de l'adhérent